Envoyé en préfecture le 10/09/2026
Reçu en préfecture le 10/09/2026
Publié le
ID : 022-212201164-20260907-070926_1-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

COTES D'ARMOR

Nombre de Conseillers	
En exercice :	*15*
Présents :	*14*
Votants :	*15*
Absents :	*1*
Exclus :	*0*

Date de convocation :
01/09/2026
Date d'affichage :
01/09/2026

OBJET :

TARIFS CANTINE-GARDERIE 2026-2027 (070926-01)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE ***LANRODEC***

SÉANCE DU 7 septembre 2026

L'an deux mil vingt-six, 7 septembre à 20 heures 02 minutes,

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Solène STEUNOU-ROQUINARC'H, Maire.

ETAIENT PRESENTS :
MM. STEUNOU-ROQUINARC'H Solène, LE ROY Marie-Line, COLAS Yves, AROARO Alexis, LE MEUR-BOURDON Claudie, HERBILLOT Philippe, JOURDEN Jean-Yves, LEFORT Anne, JOUAN Jean-Christophe, QUERO Marion, MAHE Laurent, OLLIVIER-HENRY Alain, STEPHAN Mickaël, TOUDIC Cathy.

Absente excusée : GUENO Christine

Pouvoir : Madame GUENO Christine à Madame LE ROY Marie-Line

Monsieur AROARO Alexis a été nommé secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 10/09/2026
Reçu en préfecture le 10/09/2026
Publié le
ID : 022-212201164-20260907-070926_1-DE

Madame Le Maire rappelle que le Gouvernement a proposé la mise en place de la cantine à 1 euro dans le cadre du plan pauvreté.

Avec la mise en place de la « cantine à 1 euro », l'objectif est de garantir aux familles en difficulté des repas équilibrés pour leurs enfants en milieu scolaire.

Madame le Maire informe qu'une aide financière de l'Etat sera versée à condition qu'une tarification sociale des cantines à trois tranches au minimum soit mise en place et que la tranche la plus basse n'excède pas 1 €. Il précise que le nombre de repas servis devra être déclaré et que l'aide de l'Etat s'élèvera quant à elle à 3 euros par repas facturé aux tranches inférieures ou égales à 1 €.

Conformément à la délibération n° 2025-054 du 2 juillet 2025 validant le choix de la Société ANSAMBLE pour la fourniture et la livraison en liaison chaude de repas cuisinés pour le restaurant scolaire,
Conformément à la clause 8.2 relative à la révision des prix du Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP), énonçant qu'« une révision annuelle pourra intervenir à la date anniversaire du marché soit au 1er septembre 2026», la Société ANSAMBLE appliquera une hausse de tarif de 1.471 %.

Madame le MAIRE propose à l'assemblée délibérante les tarifs ci-dessous :

PROPOSITION TARIFS CANTINE 2026-2027

Quotients familiaux	TARIFS 2025-2026 MAIRIE	AUGMENTATION	Proposition TARIFS 2026-2027 MAIRIE
De 0 à 850 €	0.88 €	1.471 %*	0.89 €
De 851 à 1000 €	0.99 €	1.471 %*	1.00 €

*Augmentation conforme à l'augmentation annoncée par la société Ansamble pour les tranches inférieures ou égales à 1 Euros, ce qui représente 23 familles selon les quotients familiaux relevés.

Votes :
« pour » = 15, « contre » = 0, « abstention » = 0

Quotients familiaux	TARIFS 2025-2026 MAIRIE	AUGMENTATION 2%	AUGMENTATION 3 %
Plus de 1000 €	3.20 €	3.26 €	3.30 €
Adulte	4.10 €	4.18 €	4.22 €

Votes pour 2 % :
« pour » = 7*, « abstention » = 8

Votes pour 3 % :
« pour » = 8*, « abstention » = 7

Envoyé en préfecture le 10/09/2026
Reçu en préfecture le 10/09/2026
Publié le
ID : 022-212201164-20260907-070926_1-DE

PROPOSITION TARIFS GARDERIE 2026-2027

Quotients familiaux	TARIFS 2025-2026 MAIRIE PAR QUART D'HEURE	Proposition TARIFS 2026-2027 MAIRIE PAR QUART D'HEURE (AUGMENTATION DE 3 %)
≤ à 800 €	0.27 €	0.28 €
> à 800 €	0.46 €	0.47 €
APRES FERMETURE	5.00 €	5.15 €

Votes :
« pour » = 15, « contre » = 0, « abstention » = 0

Les familles devront fournir l'attestation du quotient familial et communiquer tout changement de situation au secrétariat de la mairie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **FIXE** la tarification sociale à trois tranches selon le quotient familial de la CAF,
- **DIT** que la tarification sociale est applicable à compter du 1er septembre 2026 et qu'elle se terminera le 31 aout 2027, sauf modification par une délibération du Conseil Municipal fixant de nouveaux tarifs.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents afférents au dossier.

Votes :
« pour » = 15, « contre » = 0, « abstention » = 0

Le Secrétaire

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Le Maire,
Solène STEUNOU-ROQUINARC'H